

**Information sur les représentations de la
CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
dans les organismes extérieurs**

La présente Assemblée générale est informée des désignations auxquelles a procédé le Président après avis du Bureau, dans sa réunion du 19 septembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Pour le Conseil de l'UFR « Faculté des Sciences » de Lyon 1, **Monsieur Patrick PARAT** a été désigné en qualité de représentant de la CCI Lyon Métropole.